

## L'élus net, est-ce que cela existe ?

Voilà bien une préoccupation d'électeur... quand vient le moment du vote.

Les rubriques des faits divers incessamment désillusionnent les crédules, placent l'affligeante vérité sous leurs yeux ébaubis : d'abord, l'hybris ; pour finir, des barreaux scellés réduisant l'horizon du reclus ; et cette antienne, l'appât du gain.

Quelque habile qu'il fût, excellent dans d'ardus montages financiers, l'édile se fit prendre et, parlons clair, sa réputation en tangua, la confiance fut rompue net. On n'oserait faire l'inventaire exhaustif des chefs d'accusation, présentés dans un jargon adéquat mais abscons. Le juge parla concussion, agiotage et, passé la cavalerie, blanchiment et péculation... mais, dans le maelström, tous entendirent « renégat ».

L'homme en fit fi, non, ce fut l'hallali, jusqu'à la lie fut bue l'avarie.

Il voulut se défendre seul, ce qui n'est pas des plus courant, alléguant les habituels heurs et tracasseries d'un fonds de roulement innocemment municipal. Après qu'il eut expliqué qu'on s'immisçait dans les affaires communales, il cria au guet-apens. Les articles d'opposition n'étaient que libelles bornés et ignominieux clabaudage ! Au bout du compte, interdirait-on, à ses dépens, la munificence ?

Il était bon rhéteur : nul atermoiement, nulle argutie, et ce, quoi qu'on lui reprochât. Il avait sciemment détourné deux cents milliers de petits billets pour compenser les us d'une dépense publique mal réfrénée. La salle s'esclaffa.

Aux questions du juge sur ses costumes flambant neufs, sur les voyages qui s'étaient succédé vers les destinations les plus exotiques qu'on pût connaître (pays de l'ébène noire comme le jais, de l'ambre mordoré, de l'hématite tout ensanglantée, des oasis bleutées...), il répondit impudemment que son épouse et lui s'étaient plu à travailler en géographes, relevant graus ensablés, tombolos inconnus, orgues naturelles...

Le jury délibéra. Un étonnant hasard fit que la plupart des jurés connaissaient l'accusé. Les anecdotes tournèrent au dithyrambe : quoique flagorneur, prompt à la querelle (franchement rien qui fit qu'on pût s'esbaudir), il n'avait pas hésité à jouer les hérauts, annonçant avec courage, çà et là, les réformes les plus novatrices. Aucuns travaux n'avaient été refusés pour l'embellissement de la commune, et certaines mesures qu'il avait accepté de prendre faisaient du bruit dans Landerneau.

Le terme d'acquiescement commença donc de circuler. Concomitamment, la porte s'entrouvrit et un commis, toque sur la tête, haletant des deux lieues qu'il avait couru depuis la meilleure pâtisserie, déposa un ballotin. Sous un feuillet de cellophane se serraient quelque cinquante mignardises. Chacun participait à l'envi lorsque Thémis retint la main du juge. « Vil corrupteur ! Il ne sera pas dit que demain nous fassions tous figure de complices ! », s'indigna-t-il.

C'en était trop, la nausée les saisit et d'estomac las, ils le condamnèrent.

Texte écrit par Isabelle VILLE